

Enseignement de spécialité Arts danse

Danse. C'est un mot. Un mot dense. Riche de sens.

Concret de part tout ce qu'il rassemble. Abstrait de part cette richesse infinie.

« danse » c'est un infini, vide d'un tout, d'un infini encore plus grand d'âmes, de corps, de pensées, et de vibrations.

Se sentir. Ressentir. Respirer la danse, l'humanité.

La danse ne ment pas. Elle est. On est à travers elle. Sans tricher. Le mouvement ne peut pas mentir. Il traduit minutieusement toute notre intériorité. De manière brute, crue.

La danse c'est notre individualité dans le mouvement, dans une danse plus large qu'est celle de tous les corps, de toutes les âmes.

Il est impossible de se cacher à la danse. Elle sait. Elle est nous, sous notre forme la plus authentique.

La danse est l'essence de l'expression.

La danse est le plus beau des langages. Au-delà des mots. Ce qui le rend universel.

Ambre Longuet

Texte écrit le 29 avril 2020 pour la Journée internationale de la danse

L'enseignement de spécialité danse est un parcours, très riche culturellement et humainement et est l'occasion pour les élèves de se construire un parcours singulier. Le lycée Docteur Lacroix est le seul lycée de l'Aude à proposer aux élèves un **enseignement de spécialité** dispensé en 1ère et terminale et un enseignement optionnel Arts-danse de la 2de à la terminale.

Cet enseignement associe les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Il est **conduit par deux professeurs** agrégés d'EPS certifiés Arts-Danse, M Daniel et Mme Rey-Pouget, **en collaboration avec des artistes intervenants et en partenariat avec le Théâtre+ Cinéma**, scène nationale du Grand Narbonne.

L'enseignement Arts Danse de spécialité est ouvert à tous les élèves, danseurs et non danseurs, et propose un enseignement culturel de la danse.

- Par la pratique de la danse dans sa pluralité (différents courants) et ses démarches de créations : découvrir, apprendre des éléments du répertoire, s'approprier des fondamentaux du geste dansé, créer, s'engager, composer un travail chorégraphique personnel ou collectif, chercher à la manière d'un chorégraphe ou selon une démarche personnelle à écrire un objet chorégraphique ...

- Par l'étude d'œuvres chorégraphiques patrimoniales et contemporaines, en lien avec l'histoire des arts et les domaines socio-historiques ou philosophiques : la danse est témoin d'une époque qui nourrit une pensée critique et réflexive, individuelle et collective.
- Par une approche réflexive (chorégraphique, orale et écrite) autour de l'expérience dansée, de la pratique du spectateur du chorégraphe et du chercheur.

Cet enseignement se divise en des temps réservés à la pratique et des temps consacrés à l'étude des œuvres chorégraphiques inscrites au programme.

Toutes les compétences acquises en enseignement danse offrent aux élèves des parcours post bac très divers et ambitieux.



Chaque année de nombreux projets sont proposés aux élèves : danse au musée ; les Etats généraux de la danse ; invitation dans des festivals (Limoux, Férrals...) ; Fenêtre sur Scène (présentation des travaux danse sur le plateau Rouge de *Théâtre+Cinéma*) ; participation à des projets interdisciplinaires (danse et cinéma audiovisuel : filmer la danse avec son smartphone ; danse et arts plastiques : conception de scénographies ; danse et littérature : présentation de poème dansé au salon du livre à Montpellier...)

L'enseignement de spécialité en première

- 4h par semaine au *Théâtre+Cinéma* ou au lycée.
- On peut y accéder en ayant suivi ou sans avoir suivi l'enseignement optionnel en seconde.
- Cet enseignement est dérogatoire en première.
- Permet de s'engager dans une activité chorégraphique à partir de deux thèmes d'étude :
 - *Le corps en danse*
 - *La danse, entre continuités et ruptures*
- Un programme limitatif précisant des œuvres (ex *Le lac des Cygnes*) ou des artistes (ex *Le parcours d'Odile Duboc*) ou des courants (ex : la culture hip hop) complète ces thèmes d'étude.
- Évaluation : dans le cadre du contrôle continu (bulletins trimestriels).
- Il peut être poursuivi en terminale ou abandonné en fin de première (coefficient 5).
- Possibilité de cumuler un enseignement de spécialité et un enseignement optionnel (dans le même art ou dans un autre art).



L'enseignement de spécialité en terminale

- 6h par semaine au *Théâtre+Cinéma* ou au lycée.
- Permet d'intégrer pleinement un domaine artistique dans son baccalauréat.
- Permet d'approfondir ses compétences chorégraphiques à partir du thème d'étude : *La danse, une interrogation portée sur le monde*.
- Évaluation :
 - en tant qu'enseignement de spécialité (coefficient 16 au baccalauréat).
 - dans le cadre du contrôle continu (bulletins trimestriels).
 - dans la cadre de l'épreuve orale terminale qui porte sur les deux enseignements de spécialité (coefficient 10).
- Possibilité de cumuler un enseignement de spécialité et un enseignement optionnel (dans le même art ou dans un autre art).

Contacts: jean-franc.daniel@ac-montpellier.fr

sandrine.rey-pouget@ac-montpellier.fr